



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 60

TROISIÈME SESSION, QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

DIX HEURES

L'Assemblée convient de procéder à la deuxième lecture du projet de loi 228.

M^{me} FONTAINE propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 228 — *Loi sur la Journée de sensibilisation aux refuges et aux établissements de secours pour animaux/The Animal Shelter and Rescue Awareness Day Act*.

Il s'élève un débat.

M^{me} FONTAINE intervient.

M. SMITH (Southdale), M^{me} SMITH (Point Douglas) ainsi que MM. MICHALESKI, GRAYDON et MICKLEFIELD posent des questions à la députée.

Le débat se poursuit.

MM. SMITH (Southdale), MICHALESKI et GERRARD interviennent. M. GRAYDON exerce son droit de parole jusqu'à 11 heures et le conserve pour la reprise du débat.

Pendant le débat, M. LINDSEY invoque le *Règlement* au sujet de la pertinence des commentaires émanant du député de Southdale.

M. MICKLEFIELD intervient sur le rappel au *Règlement*.

La présidente déclare le rappel au *Règlement* recevable.

Pendant le débat, M. LINDSEY invoque le *Règlement* au sujet de la pertinence des commentaires émanant du député de Southdale.

M. MICKLEFIELD intervient sur le rappel au *Règlement*.

La présidente déclare le rappel au *Règlement* recevable.

L'Assemblée permet la reprise du débat sur la proposition présentée par M. ALLUM :

Proposition n° 3 : Rétablissement du financement accordé aux municipalités pour les transports en commun

Attendu :

que le gouvernement provincial a mis fin à une entente de financement conclue avec les municipalités il y a des décennies et selon laquelle il doit financer la moitié des fonds d'exploitation des services de transport en commun;

que cette coupe visant les transports en commun était dissimulée dans un long projet de loi omnibus qui comprenait également l'élimination générale des formules de financement de la croissance des municipalités;

que cette coupe en cours d'exercice a obligé la ville de Winnipeg à envisager d'augmenter les tarifs des transports en commun de 25 cents, ce qui imposerait un fardeau indu aux usagers, particulièrement les familles à faible revenu, les aînés, les étudiants et les nouveaux arrivants;

qu'en raison de cette coupe, la ville de Winnipeg a également été obligée d'envisager de réduire les services offerts par son réseau de transports en commun dont les autobus sont déjà bondés et passent peu fréquemment, aux dires des usagers;

que la ville de Winnipeg a fait savoir que la réduction des services pourrait entraîner la mise à pied de 120 chauffeurs d'autobus ainsi que l'annulation de services sur presque 60 lignes d'autobus;

que des coupes aux transports en commun dressent des obstacles pour les Manitobains qui se cherchent un emploi, qui se rendent au travail ou à l'école ou qui cherchent à accéder à des soins de santé;

que de nombreux Manitobains craignent que les coupes effectuées par le gouvernement provincial ne poussent les usagers à utiliser les voitures alimentées aux combustibles fossiles plutôt que le réseau des transports en commun;

qu'un engagement envers les transports en commun renforcerait la compétitivité économique de Winnipeg et pourrait attirer de nouvelles entreprises dynamiques sur le marché;

que le premier ministre a manqué à sa promesse électorale de protéger les services de première ligne dont dépendent les Manitobains,

il est proposé que le gouvernement provincial soit exhorté à revenir immédiatement sur sa décision de mettre fin à l'entente de financement conclu avec la ville de Winnipeg à l'égard des transports en commun et à s'engager à fournir aux municipalités un financement à long terme qui soit prévisible et axé sur la croissance.

Le débat se poursuit.

M. SMITH (Southdale), M^{me} SMITH (Point Douglas), MM. JOHNSTON et GERRARD ainsi que M. le *ministre* PEDERSEN interviennent. M. MICKLEFIELD exerce son droit de parole jusqu'à midi et le conserve pour la reprise du débat.

Pendant le débat, M. MICKLEFIELD invoque le *Règlement* au sujet de la pertinence des commentaires émanant de la députée de Point Douglas.

M^{me} FONTAINE intervient sur le rappel au *Règlement*.

Le président adjoint déclare le rappel au *Règlement* recevable.

Conformément au paragraphe 33(8) du *Règlement*, la leader de l'opposition à l'Assemblée annonce que la proposition portant sur la protection et la promotion des services en français sera examinée le prochain jeudi où seront abordées les affaires émanant des députés.

TREIZE HEURES TRENTE

Conformément au paragraphe 27(1) du *Règlement*, M. HELWER, M^{mes} FONTAINE, MAYER et KLASSEN ainsi que M. TEITSMA font des déclarations de député.

Après la période des questions orales, M^{me} KLASSEN soulève une question de privilège au sujet des commentaires faits par le député de Morris pendant la période réservée aux déclarations de député du 6 juin 2018 alléguant que ceux-ci constituaient une attaque personnelle contre le député visé, qu'ils étaient intimidants et déplacés puis propose qu'un comité de l'Assemblée soit saisi de la question.

MM. KINEW, MARTIN, FLETCHER et SARAN interviennent.

La présidente informe l'Assemblée qu'elle met l'affaire en délibéré.

Présentation et lecture de pétitions :

M^{me} SMITH (Point Douglas) — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le premier ministre du Manitoba et la ministre de la Justice à ordonner immédiatement la tenue d'une enquête publique sur les systèmes qui ont joué un rôle dans la vie et le décès de Tina Fontaine ainsi que sur le fonctionnement de l'administration de la justice après son décès et à faire en sorte que le mandat de l'enquête publique soit défini conjointement avec les tuteurs de Tina Fontaine ou avec le mandataire nommé par ces derniers. (B. Harrison, G. Dowder, S. Insire et autres)

M^{me} KLASSEN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à mettre en œuvre sans délai des projets visant à modifier les systèmes et les formulaires, notamment les cartes d'assurance-maladie et les certificats de naissance, afin de proposer un troisième genre ou d'y enlever toute mention du genre, à moins que cela ne soit nécessaire à des fins médicales ou statistiques, dans le but de mieux représenter les personnes bispirituelles ou non-binaires, à demander immédiatement à la Société d'assurance publique du Manitoba de proposer un troisième genre ou d'enlever toute mention du genre sur ses permis de conduire et tout autre formulaire d'identité provincial, à demander au ministère de la Santé, des Aînés et de la Vie active d'offrir tout d'abord des cartes d'assurance-maladie sans mention du genre afin de réduire les inquiétudes des personnes transgenres ou non-binaires lorsqu'elles accèdent au système de soins de santé et, enfin, à envisager d'examiner les lois qui pourraient nécessiter une mise à jour pour répondre aux besoins des citoyens à cet égard. (L. Watson, J. Brown, J. Luschinski et autres)

M. FLETCHER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à prendre les mesures nécessaires pour veiller à ce que le site de l'aréna Vimy ne serve pas de centre de désintoxication et à ce que les terres publiques longeant le ruisseau Sturgeon et servant de parc et de site récréatif à l'intention du public (notamment en tant que partie importante du sentier Sturgeon Creek Greenway et de l'écosystème du ruisseau Sturgeon) conserve la désignation actuelle de zonage loisirs et parcs PR2 accordée au 255, avenue Hamilton, soit l'emplacement de l'aréna Vimy, et à entretenir ces terres afin qu'elles demeurent ainsi désignées. (H. Wiebe, C. McQuarrie, R. Sitwell et autres)

M^{me} LAMOUREUX — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à mettre en œuvre sans délai des projets visant à modifier les systèmes et les formulaires, notamment les cartes d'assurance-maladie et les certificats de naissance, afin de proposer un troisième genre ou d'y enlever toute mention du genre, à moins que cela ne soit nécessaire à des fins médicales ou statistiques, dans le but de mieux représenter les personnes bispirituelles ou non-binaires, à demander immédiatement à la Société d'assurance publique du Manitoba de proposer un troisième genre ou d'enlever toute mention du genre sur ses permis de conduire et tout autre formulaire d'identité provincial, à demander au ministère de la Santé, des Aînés et de la Vie active d'offrir tout d'abord des cartes d'assurance-maladie sans mention du genre afin de réduire les inquiétudes des personnes transgenres ou non-binaires lorsqu'elles accèdent au système de soins de santé et, enfin, à envisager d'examiner les lois qui pourraient nécessiter une mise à jour pour répondre aux besoins des citoyens à cet égard.

M. GERRARD — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à mettre en œuvre sans délai des projets visant à modifier les systèmes et les formulaires, notamment les cartes d'assurance-maladie et les certificats de naissance, afin de proposer un troisième genre ou d'y enlever toute mention du genre, à moins que cela ne soit nécessaire à des fins médicales ou statistiques, dans le but de mieux représenter les personnes bispirituelles ou non-binaires, à demander immédiatement à la Société d'assurance publique du Manitoba de proposer un troisième genre ou d'enlever toute mention du genre sur ses permis de conduire et tout autre formulaire d'identité provincial, à demander au ministère de la Santé, des Aînés et de la Vie active d'offrir tout d'abord des cartes d'assurance-maladie sans mention du genre afin de réduire les inquiétudes des personnes transgenres ou non-binaires lorsqu'elles accèdent au système de soins de santé et, enfin, à envisager d'examiner les lois qui pourraient nécessiter une mise à jour pour répondre aux besoins des citoyens à cet égard. (R. Papadopoulos, M. Oliver, D. Kuryk et autres)

M^{me} FONTAINE — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le premier ministre du Manitoba et la ministre de la Justice à ordonner immédiatement la tenue d'une enquête publique sur les systèmes qui ont joué un rôle dans la vie et le décès de Tina Fontaine ainsi que sur le fonctionnement de l'administration de la justice après son décès et à faire en sorte que le mandat de l'enquête publique soit défini conjointement avec les tuteurs de Tina Fontaine ou avec le mandataire nommé par ces derniers.

M^{me} la ministre SQUIRES propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 29 — *Loi modifiant la Loi sur la conservation de la faune (pratiques de chasse sécuritaires et gestion intégrée de la faune)/The Wildlife Amendment Act (Safe Hunting and Shared Management)*.

Il s'élève un débat.

M^{me} la *ministre* SQUIRES intervient.

MM. ALTEMEYER et GERRARD posent des questions à la ministre.

Le débat se poursuit.

M. KINEW intervient, puis propose que la motion soit amendée par substitution, au passage qui suit « que », de ce qui suit :

l'Assemblée refuse que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 29 — *Loi modifiant la Loi sur la conservation de la faune (pratiques de chasse sécuritaires et gestion intégrée de la faune)/The Wildlife Amendment Act (Safe Hunting and Shared Management)*, car il ne prévoit pas les principes essentiels à la mise en place d'une gestion véritablement intégrée de la faune pour que la chasse soit sécuritaire au Manitoba.

Le président adjoint par intérim déclare l'amendement recevable.

Le débat se poursuit sur l'amendement.

M^{me} FONTAINE, M. WOWCHUK et M^{me} KLASSEN interviennent. M. SWAN exerce son droit de parole jusqu'à 17 heures et le conserve pour la reprise du débat.

La séance est levée à 17 heures, et l'Assemblée ajourne ses travaux à lundi, 13 h 30.

La présidente,

Myma Driedger